

- 5 Administration générale

**Etat d'avancement du projet de
contrat de plan Etat-Région 2015-2020**

Rapport n° CD/2015/25

Service Chef de file :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Depuis leur 1ère génération en 1984, les contrats de plan Etat-Région (CPER) sont l'outil privilégié de la coordination de l'action de l'Etat et des collectivités territoriales. Ils permettent de définir et de partager des priorités sur le territoire alsacien avec l'ensemble des collectivités signataires.

Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil Départemental des différents objectifs et opérations prévisionnelles du CPER 2015-2020, et de charger le Président du Conseil Départemental de poursuivre les discussions.

La signature officielle du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 interviendra au cours du premier semestre 2015, après consultation du Conseil Economique, Social et Environnemental d'Alsace, étude d'impact environnemental et mise en œuvre de la procédure de consultation publique désormais prévue par les textes communautaires.

Si les projets recensés aujourd'hui pourront encore faire l'objet d'adaptations limitées dans la phase finale d'élaboration sans pour autant modifier notablement l'équilibre général entre les différents volets et la part relative des financements, les travaux préparatifs ont permis de dégager les sept objectifs prioritaires suivants :

1. La mobilité multimodale

Le montant inscrit au projet de CPER pour ce volet s'élève à 531,7 M€, destinés au financement de projets ferroviaires (notamment la mise en service de la seconde phase du TGV-Est), projets routiers (achèvement de la seconde phase de la rocade sud de Strasbourg ; portuaires et fluviaux (modernisation des écluses de Gombsheim).

2. L'enseignement supérieur et la recherche

Pour soutenir la compétitivité de l'Alsace et son attractivité du territoire alsacien, les collectivités ont souhaité investir fortement en faveur de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, dans le cadre des CPER successifs, mais aussi dans le Plan Campus, le Programme Investissements d'Avenir, et les contrats triennaux successifs.

Pour le CPER 2015-2020, 76,7M€ sont fléchés sur des projets d'optimisation du patrimoine immobilier existant, et des projets de recherche et d'innovation-transfert de technologie.

3. Les filières d'avenir et l'usine du futur

Ce volet sera doté de 20M€ de crédits sous forme d'appel à projets dans les domaines de la santé, la mobilité, la silver économie et les matériaux.

4. La transition écologique et énergétique

Ce volet mobilisera 133,6M€ de crédits destinés aux interventions relevant notamment de l'efficacité énergétique des bâtiments et de la qualité de l'air, de l'appui au développement des énergies renouvelables, ainsi qu'aux projets de l'économie circulaire et de préservation des ressources.

5. Le numérique et la culture

22,3M€ sont prévus pour le développement du numérique et de la culture. Les crédits du volet numérique du CPER sont à considérer comme des crédits complémentaires au projet majeur en ce domaine, qui demeure la réalisation du réseau à très haut débit porté par la Région et les deux Départements, et financé pour 150M€ dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir.

Par ailleurs, la Bibliothèque humaniste de Sélestat devrait bénéficier de 8,4M€ pour son réaménagement (réaménagement des espaces de conservation et consultation, développement de services).

6. Les territoires

Doté de 42,37M€, le volet territorial regroupe des projets destinés notamment à renforcer les coopérations transfrontalières, poursuivre la requalification des friches et développer des projets spécifiques culturels.

7. L'emploi

Le volet emploi est doté de 9,4M€ afin notamment de renforcer les outils d'observatoire et d'orientation (OREF, CARIF), accompagner la formation des salariés en insertion, renforcer l'égalité des chances et soutenir la mobilité transfrontalière.

L'annexe ci-jointe liste les opérations retenues à ce jour dans chacun des sept volets de la maquette du contrat, ainsi que les montants et financements correspondants.

L'engagement prévu pour le Conseil Départemental du Bas-Rhin porte sur 43,45 M€, qui correspondent à hauteur de 35,21 M€ à des engagements déjà pris antérieurement dans le cadre de conventions financières, du PDMI ou de contrats de territoires.

Les seules opérations nouvelles, au sens de la programmation financière, sont le pont de Gambsheim, qui engage 0,900 M€ de crédits départementaux sur un total de 3,4 M€, et le financement du TSPO avec un engagement prévu du Département de 7,34 M€ pour un montant total de travaux de 36 M€.

La participation du Conseil Départemental du Bas-Rhin est ciblée sur :

1. Le volet mobilité multimodale avec la reprise d'opérations initialement inscrites au CPER 2007-2013, notamment les travaux relatifs à l'A35 (Requalification dans l'agglomération de Strasbourg finalisation des travaux de la VRPV, réalisation des aires de repos de St-Pierre, construction murs antibruit dans le secteur de la Montagne Verte, régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien (poursuite du PDMI)), la RD2 (reconstruction des tabliers des ponts des écluses sur le B13 Rhin à Gambsheim), l'Aménagement multimodal entrée Ouest de Strasbourg (1^{ère} phase), la RN 59 (Déviation de Châtenois), la RN 353 (2^{nde} phase Rocade Sud de Strasbourg), l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire et routière du Port (site de Strasbourg), l'aménagement et équipement du terminal (site de Lauterbourg), ainsi que l'augmentation de la capacité de traitement des conteneurs des terminaux (site de Strasbourg).

Part CD67 : 39,432 M€

2. Projets culturels inscrits au volet Numérique et Culture:

-Information géographique (*financement de CIGAL*) : Valorisation du soutien annuel du CD67 sur 6 ans.

Part CD67 : 0,22 M€

-La Bibliothèque Humaniste de Sélestat, MO Ville de Sélestat : (Objectif : améliorer l'accueil, la sécurité du visiteur et les conditions de conservation des collections).

Part CD67 : 1,5 M€

-Le Pôle de Conservation et d'Etudes des Musées de Strasbourg MO : Ville de Strasbourg : (Objectif : construction d'un bâtiment à Koenigshoffen qui regroupera 2 M d'objets disséminés en 21 lieux).

Part CD67 : 1,5 M€

Le présent rapport étant à considérer comme un rapport d'information sur l'avancement des négociations du CPER, il est proposé au Conseil Départemental de prendre acte de cette présentation et de charger le Président de poursuivre les discussions, pour en rendre compte et permettre à l'assemblée de se prononcer lors d'une prochaine réunion sur ce contrat.

En outre, si la signature du CPER devait intervenir avant que le Conseil Départemental n'ait pu approuver le contrat dans sa version définitive, il est rappelé que la commission permanente serait compétente en vertu de sa délégation pour statuer en cas d'urgence (délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- prend acte de la présentation du projet de contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020

- charge le président de poursuivre les discussions, pour en rendre compte et permettre à l'assemblée départementale de se prononcer lors d'une prochaine réunion sur ce contrat.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY